

Le Sentier, le 15 juillet 2018

**PROCES-VERBAL/ NO 1/2018
de l'assemblée générale
du Conseil de Village
de la Fraction de Commune
du Village du Sentier**

DATE	Jeudi 28 juin 2018
HEURE	19 h 30
LIEU	Buffet de la Gare, Le Sentier
PRESIDENCE	M. Jean-Paul Beyeler
SCRUTATEURS	M. Théo George et Mme Patrizia Golay
SECRÉTAIRE	Mme Janine REY

C'est devant un auditoire de 27 citoyennes et citoyens, membres du Conseil et du Bureau compris, de Mme Ingrid Golay, secrétaire du Conseil exécutif, et de M. Bernard Le Coultré, boursier du village, que M. Jean-Paul Beyeler, Président, ouvre l'assemblée générale et souhaite la bienvenue à tous. Le Président demande s'il y a des remarques concernant l'ordre du jour. Aucune. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité sans avis contraire ni abstention.

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2017
3. Assermentation
4. Communications du bureau
5. Communications du Conseil Exécutif
6. Préavis no 1/2018 : Projet d'acte de constitution de servitude avec M. Pascal Golay
7. Rapport de la commission de gestion-patrimoine
8. Préavis no 2/2018 : Comptes 2017
9. Election d'un membre à la commission de gestion
10. Election du Bureau
11. Divers et propositions individuelles

1. APPEL

Mme Patrizia Golay procède à l'appel.

Excusés

(7) : MM. Philippe Bohren, Olivier Golay, Jean-Paul Rochat, Jean-Pierre Sirna, Mmes Noëlle Niggeler, Claire-Lise Rochat, Evelyne Sanchez.

(3) Absent : MM. Gonzalo Bravo, Régis Golay, Mme Anne-Catherine Rochat.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2017

Le Président demande s'il y a des remarques au sujet du procès-verbal. **M. Jean-Paul Beyeler** relève à la p. 11, il s'agit de la commission du budget 2019. **Mme Joëlle Reymond** signale à la p. 8, une erreur dans le nom. Le membre présent était M. Pierre-Alain Follonier et non Fournier.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité sans avis contraire ni abstention avec remerciements à la secrétaire.

3. ASSERMENTATIONS

Aucune.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. Jean-Paul Beyeler nous lit une lettre du 16 avril 2018 de Mme Susana Vaucher-de-la-Croix qui donne sa démission de scrutatrice et de conseillère du Conseil de village pour des raisons professionnelles. Avec cette démission, l'effectif du Conseil est de 37 personnes.

5. COMMUNICATIONS DU CONSEIL EXECUTIF

Le Président passe la parole à **M. Jacques-André Bovay** pour les traditionnels rapports du Conseil Exécutif.

M. Jean-Pierre Sirna, excusé, n'a rien de particulier à nous faire part pour les 6 premiers mois sur son dicastère cinéma.

Dicastère administration et finances - M. Jacques-André Bovay

Durant la période du 1^{er} janvier au 28 juin 2018, le Conseil Exécutif s'est réuni à 13 reprises pour traiter les affaires courantes de notre Village.

Ce début d'année a été marqué par les absences, pour raison de santé, de notre secrétaire Mme Ingrid Golay durant la période de fin décembre 2017 à fin janvier 2018. Cette absence, prévue et annoncée a été comblée par l'intérim de Mme Marine Capt ; un grand merci à Marine pour ses compétences, son professionnalisme et sa disponibilité.

Autre absence, pour raison de santé également, notre Conseiller, M. Norbert Racine n'a pas pu prendre part à nos séances de janvier à mi-avril dernier.

Sincères vœux de prompts rétablissements à nos deux collègues du collège exécutif.

A la demande de nos collègues du Conseil Exécutif du Brassus, une séance a été mise sur pied pour échanger différents points de vue concernant la participation financière pour nos jeunes du Sentier qui souhaitent acheter leur abonnement de saison au téléski des Esserts.

Dans le courant de cet été, une nouvelle séance organisée cette fois-ci par M. Cédric Paillard, aura pour but de nous informer des différents avantages et obligations que comprend le futur concept Magic Pass. Cette rencontre aura également pour but de trouver des solutions pour harmoniser et uniformiser certaines aides que certains Villages octroient à des tiers.

La fête du 1^{er} août, organisée par le Village de L'Orient, se déroulera sur le même site que ces dernières années, sur la place de parking du Rocheray.

Arrivé au terme de son rapport, il demeure à disposition pour tout complément d'information et souhaite un bel été à tous.

Dicastère urbanisme, sport et culture : M. Pierre-Alain Follonier

Voici les changements suite au départ à la retraite de M. Frédy Conus, nouvelle affectation de l'entretien des terrains, des fontaines et des toilettes publiques.

Le village a mis en place pour cette année la solution suivante :

Mme Magnin s'occupe pendant toute l'année des poubelles, du baromètre et des tableaux d'affichage et durant la belle saison du nettoyage des fontaines et des toilettes.

L'entreprise Meylan-Zooler s'occupe de la mise en service des fontaines et toilettes, ainsi que de les mettre hors service pour la saison hivernale.

L'entreprise Ringo Piguet s'occupe des nettoyages, ainsi que de toute la tonte des terrains et de divers petits travaux.

Au jardin public, nous rencontrons toujours un problème d'humidité avec un des murs de la fresque. Nous verrons la suite à donner en cas de grosse détérioration.

Un banc a été volé au bord du lac. Après renseignement auprès de la Vaudoise assurance, ces biens extérieurs ne sont pas assurables et un dépôt de plainte ne sert à rien selon la gendarmerie.

Au sujet du couvert à grillades :

Quatre oppositions de voisins directs ont été déposées durant la mise à l'enquête (peur du bruit). La commune a réuni les opposants et le village. Après discussion, il a été demandé de déplacer le couvert près du parking du ski nautique. Le plan avec le nouvel emplacement a été présenté aux riverains le lundi 25 juin. Affaire à suivre.

Depuis le début de l'année, 3 personnes ont fêté leurs 90 ans. Un cadeau leur a été remis.

Le 31 janvier - Mme Germaine Meylan

Le 26 mars - Mme Emma Invernizzi

Le 2 avril - Mme Sonia Gueissaz.

Sport et culture

Rien de spécial à signaler.

Dicastère éclairage public, bâtiment de la Grand'Rue 64 et appartement Près du Gros Tronc de la route du Pont-Neuf 35 : M. Stéfan Blondeau

Concernant l'éclairage public, toujours en attente d'une levée d'opposition pour le changement des luminaires à la Rue des Ecoles qui avait été budgété pour 2017.

Cette année, le changement des luminaires au mercure par des Leds, Rue des Crêtets a été réalisé.

Suivra Sentier-Haut, Rue des Ecureuils et Haute-Route.

Bâtiment Grand'Rue 64

Rien de particulier n'avait été mis au budget pour cette année. Néanmoins après un changement de locataires, deux faces d'armoires et une étagère ont été réalisées pour améliorer l'agencement intérieur du 4 pièces et demi du 1^{er} étage. Tous les appartements sont loués.

Le bâtiment est d'époque et après de longues années de servitude, la conduite d'alimentation d'eau du bâtiment a lâché ce qui a occasionné l'ouverture du sol, du bâtiment à la conduite principale pour changer la conduite. Les frais ont été entièrement couverts par notre assurance.

Pour l'appartement Près du Gros Tronc

Rien de particulier si ce n'est que l'appartement sera libre depuis août de cette année, donc il compte sur les membres de l'assemblée pour faire un peu de pub. Pour info, tous les renseignements pour la location de cet appartement ainsi que les coordonnées de M. Blondeau figurent sur le site du village du Sentier.

Dicastère Tour G.-H. Piguet, Congélateur, Orbe 7 : M. Norbert Racine

Tour G.-H. Piguet

Tous les appartements sont loués. Le plein de la citerne à mazout a été effectué en juin.

Congélateur

Il reste 6 cases à louer.

Orbe 7

Tous les appartements sont loués. 1^{er} rendez-vous pour isolation : inspection de deux experts en juin pour l'établissement du rapport CECB nécessaire à la demande de subside à l'état pour les travaux d'isolation (subside 20 % soit Fr. 50'000. – sur Fr. 250'000. – de travaux).

Le Président demande s'il y a des remarques relatives aux rapports. Aucune question.

Il remercie M. Bovay et les membres du Conseil exécutif pour les différents rapports.

6. Préavis no 1/2018 : Projet d'acte de constitution de servitude avec M. Pascal Golay

Le Président donne la parole à **M. Carmelo Sciascia**, en l'absence de M. Philippe Bohren, rapporteur.

La Commission nommée par le Bureau des assemblées et mandatée pour rapporter sur le préavis no 1/2018 s'est réunie le lundi 11 juin 2018, dans les locaux du Conseil administratif de l'Orbe 7, afin de prendre connaissance et délibérer sur les considérants du préavis.

La Commission était composée comme suit :

M. Philippe Bohren, Président rapporteur

Mme Laurence Wagner, excusée et remplacée par Mme Nicole Christin

Mme Evelyne Sanchez, excusée et remplacée par M. Carmelo Sciascia, membre suppléant.

M. Jacques-André Bovay, Président du Village, accompagné de M. Pierre-Alain Follonier, membres du Conseil ont accueilli la commission afin de lui détailler et présenter l'objet dudit préavis. Nous les remercions pour leurs précisions et réponses aux questions de la Commission.

Le préavis présenté par le Conseil est clair en sa rédaction, et compréhensif.

En effet, le propriétaire de la parcelle 1517, M. Pascal Golay à L'Orient, désire procéder à un agrandissement de son bâtiment.

Afin de pouvoir accéder et manœuvrer dans de bonnes conditions, la demande d'un droit de passage est faite auprès du Village du Sentier, propriétaire de la parcelle 723 attenante.

La Commission précise que la parcelle 723 ne subira pas de diminution de surface, étant donné qu'il ne s'agit que d'une servitude de passage à pieds et pour tous

véhicules, inscrite au Registre foncier, pour une durée de 99 ans, cette dernière étant rétractable dans les délais précisés dans la loi.

Cette servitude est accordée à titre gratuit, en vertu des bons rapports entre les parties.

Et, comme précisé dans le préavis, tous les frais, soit de géomètre, notaire et autres seront à la charge du demandeur.

Donc, au vu de ce qui précède, la Commission parvenue au terme de son mandat, vous invite M. le Président, Mesdames et Messieurs, à accepter et à voter les conclusions mentionnées dans le préavis no 1/2018 déposé, soit :

- 1) Le Conseil de Village du Sentier accepte le préavis no 1/2018 relatif au projet d'acte de constitution de servitude avec M. Pascal Golay.
- 2) Donne décharge à la Commission chargée de rapporter.

Le Président ouvre la discussion.

M. Laurent Guinand demande si la parcelle RF no 723, propriété du village, est constructible ?

M. J.-A. Bovay répond qu'elle est sise en zone agricole et invendable. Elle ne va pas changer d'affectation. La parcelle, propriété de M. Golay se trouve en zone industrielle.

M. Beyeler demande s'il y a encore des questions. Il clôt la discussion.

Il est passé au vote des deux conclusions du préavis qui sont acceptées à l'unanimité. Le Président remercie la commission pour son travail.

7. **Rapport de la commission de gestion-patrimoine**

Le Président donne la parole à **Mme Corinne Rochat**, rapporteure.

La commission composée de Mmes Laurence Wagner, Corinne Rochat et M. Denis Rochat s'est réunie à six reprises, afin de s'acquitter du mandat qui lui a été confié.

La commission de gestion tient à remercier les responsables des différents dicastères pour leur présence et leurs réponses et compléments d'informations qu'ils ont apportés à nos questions.

Tour G.-H. Piguet 3 et ses congélateurs ainsi que Orbe 7, dicastère de M. Norbert Racine

La Tour, nous constatons que cela ne fut pas facile de louer l'appartement du rez-de-chaussée (ancien cabinet du Dr Meylan), son loyer a dû être revu à la baisse, proposé à moins de mille francs, il a enfin trouvé preneur au mois de novembre.

Coût des travaux estimés à Fr. 170'000.— et au final, les coûts se montent à Fr. 159'000.— malgré le changement d'une canalisation pourrie.

L'appartement du 3^{ème} étage a subi également un lifting, des Fr. 62'000.— budgétés, au final ce sont Fr. 65'000.— de dépensés, cet appartement a été loué très rapidement.

L'ascenseur montre des signes de fatigue, qui ne mettent toutefois pas en danger ses usagers. Une dépense sera à l'ordre du jour prochainement afin d'assurer ce moyen de transport du sous-sol au 7^{ème} étage.

En ce qui concerne **le congélateur**, les casiers étaient tous loués en 2017.

Orbe 7

Tous les appartements sont loués. L'un d'eux est occupé par le concierge, concierge qui assure la responsabilité du bâtiment Orbe 7 et celui de la Tour à la grande satisfaction des uns et des autres.

Ce bâtiment Orbe 7 est un véritable gouffre en ce qui concerne le chauffage, c'est pourquoi, il est prévu d'effectuer une isolation périphérique et ainsi de mettre fin aux nombreux ponts de froid.

Cinéma, dicastère de M. Jean-Pierre Sirna

Nous tenons à remercier nos autorités du village ainsi que tous les collaborateurs du cinéma pour leurs engagements et leurs motivations, car sans eux, notre cinéma ne serait plus d'actualité et nous tirerions une triste bobine.

C'est par le biais de la Feuille d'Avis de la Vallée que les répercussions sont les meilleures et attire ainsi des clients. Toutefois, avec Val TV, la publicité n'engendre aucun coût.

Le plus gros sponsor est la manufacture Jaeger-LeCoultre qui nous octroie Fr. 6'000. – par année. Mais tous les sponsors sont les bienvenus et contribuent à la continuité de notre cinéma, qu'ils soient ici remerciés.

Il existe toujours la possibilité du bon restaurant cinéma, au Kébab, ainsi que Chez Christophe Vanney au Buffet de la Gare, qu'on se le dise.

La salle est également louée : pour les films documentaires, explorations du monde et pour les enfants, la lanterne magique.

M. Angiolillo a quitté son poste et c'est Mme Stern de Ste-Croix qui s'occupe entièrement de la programmation, à la satisfaction générale.

La fresque est terminée et comme elle est bien protégée, elle peut être admirée par tous les temps.

Eclairage public et Grand'Rue 64, Près du Gros Tronc, dicastère M. Stéfan Blondeau

Eclairage public

Deux fois par mois, M. Blondeau parcourt 25 kilomètres afin de contrôler les luminaires de notre village, c'est aussi ainsi que différentes défaillances sont découvertes, comme par exemple, le lampadaire unique photovoltaïque qui est à réparer, mais heureusement encore sous garantie. A Jolimont et à la Golisse, des luminaires défectueux ont été remplacés.

A Jolimont, un led a remplacé un luminaire de mercure, les autres suivront. Deux nouveaux luminaires chez le Maître 1 (nouveau bâtiment).

Rue G.-H. Piguet, 8 leds pour remplacer les luminaires au mercure et sodium.

Rue des Ecoles, 3 luminaires sur 6 ont été remplacés. Les trois restants sont en attente...attente que M. Gingins retire son opposition.

Inventaire des luminaires : 129 leds, 135 au sodium tout confondu, 98 mercure, 54 iodure métallique, 11 économiques.

Grand'Rue 64

La restauration du cabanon a eu lieu, peinture intérieure et extérieure et menuiserie pour un coût global de Fr. 10'900.--. Notre souhait est... que les locataires profitent de ce joli et lumineux pavillon de jardin.

L'entreprise Liaudet est intervenue pour un curage à haute pression dans ce bâtiment, coût Fr. 3'500.--.

Appartement au Gros Tronc

Les premiers locataires ne sont restés qu'une année, mais fort heureusement il y a de nouveaux locataires qui pourront profiter des deux stores installés en 2017 par l'entreprise de Michel Gummy. Pour une question d'uniformité du bâtiment, le village n'avait pas le choix en ce qui concerne ces stores.

Urbanisme, sport et culture : dicastère de M. Pierre-Alain Follonier

Jardin public

Nous avons pu constater que la fresque derrière la Migros a été réparée par M. Friedrich suite aux dégâts observés en 2016. Néanmoins, la fresque côté Brassus est bien endommagée par l'humidité malgré un enduit anti-humidité, anti-graffiti appliqués sur le dessus du mur (produits posés par M. Griessen, conseillés par M. Buffat d'Yverdon).

En date du 4 juin, MM. Follonier et Buffat se sont rendus sur place pour constater les dégâts d'humidité malgré les produits adéquats. Le mur suinte et se craquelle. Affaire à suivre.

Les bords du lac : rien à signaler.

Culture

Comme l'année précédente, les subsides sont alloués sous forme de contrat, ou de manière occasionnelle, selon demande des sociétés musicales ou sportives au conseil du village. Les subsides vont aux différentes sociétés sportives et musicales locales.

Personnel

M. Conus et Mme Magnin, employés du village, ont entretenus les bords du lac, les fontaines ainsi que les zones publiques. Les travaux ont été faits selon le cahier des charges.

En date du 27 décembre 2017, M. Conus a reçu la visite des cinq conseillers du village pour marquer sa prise de retraite ce même jour.

M. Beyeler demande s'il y a des questions relatives au rapport sur le patrimoine. Aucune question. Le rapport est accepté à l'unanimité sans abstention ni avis contraire.

8. Préavis no 2/2018 : Comptes 2017

Mme Corinne Rochat, rapporteure, nous lit le rapport de la commission de gestion sur les comptes 2017.

En date du mercredi 20 juin 2018, la Commission de gestion était convoquée au bureau du Conseil Exécutif de notre village, sis à la rue de l'Orbe 7, afin de s'acquitter de son mandat auprès de l'assemblée des citoyennes et citoyens de notre village.

La commission était composée de Mmes Laurence Wagner, Corinne Rochat et M. Denis Rochat.

Le conseil du village au complet MM. Jacques-André Bovay, Stéfan Blondeau, Pierre-Alain Follonier, Norbert Racine, Jean-Pierre Sirna et Bernard Le Coultre, Boursier.

M. Bovay nous fait la lecture des comptes, point par point. Lors de nos interventions, les membres du Conseil Exécutif prennent la peine de répondre avec diligence à toutes nos questions, nous les en remercions.

Nos remerciements vont également à M. Bernard Le Coultre, bien que fraîchement venu en qualité de Boursier, il maîtrise sa nouvelle fonction de manière avisée et professionnelle.

La vérification des comptes a été effectuée le 25 mai par la fiduciaire Société de Contrôle Fiduciaire de Révision SA à Lausanne et confirme par cette phrase nos dires : la comptabilité est tenue avec soin et exactitude.

Malgré toutes ces bonnes volontés, nous relevons une perte de l'exercice pour l'année 2017 de Fr. 227'146.01 due à la chute de l'impôt encaissé pour les personnes morales.

Au bilan, rubrique 9101 CCP 10-7415-3 village, nous constatons sur ce compte d'énormes différences, entre l'année 2015 et l'année 2017. C'est sur ce compte, que l'argent avait été prélevé pour l'achat de l'appartement Près du Gros Tronc et c'est également sur ce compte que les impôts des personnes morales avaient été versés.

Le canton de Vaud avait surestimé le montant des impôts des entreprises locales déjà en 2015. Après des réévaluations, notre village a dû rétrocéder une partie de cet argent, ce qui explique la différence des montants entre les années 2015 et 2017.

La commission en 2016 avait écrit ceci : dans le point finance, il est à noter un revenu exceptionnel de Fr. 1'605'379.79 provenant de retours fiscaux des entreprises locales prospères.

Nous remercions notre conseil exécutif pour leurs différents commentaires concernant le préavis no 2, dont chaque membre présent ce soir a reçu un exemplaire.

Toutefois, la commission a quelques remarques et suggestions à apporter :

Cinéma

Compte 351.314.1 entretien matériel de cinéma

Les employés du cinéma ont contribué à l'entretien du matériel, ce qui explique la différence entre le budget et le compte 2017. Merci à eux.

Compte 351.423 promotion, soutien aux salles de cinéma

Les différents subsides étaient enregistrés sous la rubrique 351.423 dorénavant ceux-ci se retrouvent dans la rubrique 351.460. Ce qui permet une meilleure transparence.

Tour G.-H. Piguet 3

Compte 352.314 entretien transformation

Nous remarquons une grande différence entre le budget et les comptes 2017, ce qui nous réjouit et nous laissent un peu songeur. Il y avait des travaux budgétés et qui n'ont pas été entrepris en 2017 comme la peinture de la cage d'escalier. Toutefois, nous nous demandons si les devis n'étaient pas un peu trop gonflés.

Panneaux solaires

Auto-consommation

Le comité a suggéré à notre exécutif de se renseigner, des possibilités d'utiliser directement l'énergie produite par les panneaux solaires afin d'alimenter les congélateurs...par exemple.

Rives du lac

Compte 470.314 entretien rive du lac

Nous sommes aussi étonnés en comparant les comptes 2016 à ceux de 2017 de la différence du montant des charges. L'hiver, le chemin était endommagé par la machine trop large utilisée pour évacuer la neige. Avec M. Ringo Piguët qui effectue actuellement le déblai de la neige, ce problème ne devrait plus avoir lieu.

En ce qui concerne les différents bâtiments, certains loyers ont dû être revus à la baisse afin qu'ils puissent être loués. Il y a déjà pléthore d'appartements à louer dans notre région...cherchez l'erreur !

Au vu de ce qui précède et parvenant au terme de son mandat, la Commission de gestion vous invite, selon les termes du préavis no 2/2018 : comptes 2017.

1. Accepter les comptes tels que présentés.
2. Donner décharge à la Commission.
3. Reconduire le mandat auprès de la Fiduciaire mentionnée.

Le Président remercie la rapporteure, Mme Corinne Rochat. Puis, M. Beyeler lit les têtes de chapitre des comptes et invite les membres à se manifester s'ils ont des questions en levant la main. A la fin de la lecture, il ouvre la discussion sur ce préavis.

Mme Joëlle Reymond interroge sur le point 220.424.2 Pertes sur papiers valeurs.

M. J.-A. Bovay répond que la commission avait déjà relevé ce point. Il s'agit d'une différence sur les actions du Crédit Mutuel entre la valeur au 31 décembre des deux années. Les valeurs étaient de Fr. 1'044.-- au début de l'exercice et elles étaient de Fr. 900.-- environ à la fin de l'exercice. Cette différence est comptabilisée dans ce compte.

Le président demande s'il y a d'autres questions. Plus de question, le président clôt la discussion.

Il est passé au vote des trois conclusions du préavis qui sont acceptées à l'unanimité. Le Président remercie les membres de la commission pour leur travail dans un délai très court.

9. Election d'un membre à la commission de gestion

Le Président relève que Mme Corinne Rochat, rapporteur, est membre sortant. Le rapporteur pour 2019 sera M. Denis Rochat. Les membres seront Mmes Laurence Wagner et Suzanne Zimmermann, suppléant M. Carmelo Sciascia.

10. Election du Bureau

M. Jean-Paul Beyeler, Président du Conseil de Village, est d'accord de se représenter. **Mme Suzanne Zimmermann**, Vice-Présidente, demande s'il y a une personne candidate dans la salle pour la présidence du Conseil de Village. Aucune. M. Jean-Paul Beyeler est élu tacitement.

Mme Suzanne Zimmermann, Vice-Présidente du Conseil de Village, est d'accord de se représenter.

M. Jean-Paul Beyeler demande s'il y a dans la salle une personne candidate à la vice-présidence du Conseil de Village. Aucune. Mme Suzanne Zimmermann est élue tacitement.

Mme Patrizia Golay et Théo George sont élus tacitement scrutateurs.

Mmes Claire-Lise Rochat et Christiane Golay sont élus tacitement scrutatrices suppléantes.

11. Divers et propositions individuelles

Le Président annonce que, à l'assemblée de décembre 2017, lors de la nomination des membres de la commission du budget 2019, il a oublié de préciser le nom du rapporteur. Ce dernier sera **M. Théo Georges**. Les autres membres sont **M. Didier Vaucher-de-la-Croix**, **Mme Joëlle Reymond**, suppléant **M. Laurent Guinand**.

Au début de l'assemblée, **Mme Edith Jeanneret** a annoncé son départ du village du Sentier pour le village de L'Orient. Le Président lui demande d'écrire une lettre de démission de son poste de conseillère pour la prochaine assemblée.

Mme Christiane Golay signale qu'elle marche tous les jours le long de l'Orbe jusqu'au petit pont de L'Orient. Il y avait des travaux sur ces chemins. Les bancs installés le long du chemin ont disparu. Un qui était vers le petit pont de L'Orient a disparu. Après les nouveaux bâtiments du Près du Gros Tronc, elle a revu un banc ce matin sur la place de la gym. **Mme Golay** demande si les bancs seront remis en place et fixés ? Ils avaient été posés, mais pas fixés. Si une personne s'était assise, elle serait tombée à la renverse. Il faudrait faire quelque chose pour ces bancs.

M. Follonier répond qu'ils ont enlevé un banc vers Bon Port et un vers la station d'épuration cet hiver. Ils n'ont pas été remis cette année, car il y avait un travail de goudronnage sur la fin de la piste cyclable. Le banc vers le Centre sportif a été scellé vers la bulle, puis il a été arraché. Les deux autres bancs ont été rangés à l'automne et **M. Follonier** devra consulter la commune pour avoir l'autorisation de remettre les deux bancs et les sceller. Mme Fantoli en a fait la demande. Dès que la piste cyclable sera terminée, **M. Follonier** discutera avec MM. Franchini et Baudat des travaux afin de trouver des emplacements pour ces bancs et qu'ils soient fixés afin de ne pas basculer en espérant qu'ils restent toujours à la même place.

Comme, il n'y a plus de questions, le président clôt l'assemblée en souhaitant un bon été à tous.

La séance se termine à 20.30 heures.

Le Président

La Secrétaire

Jean-Paul BEYELER

Janine REY